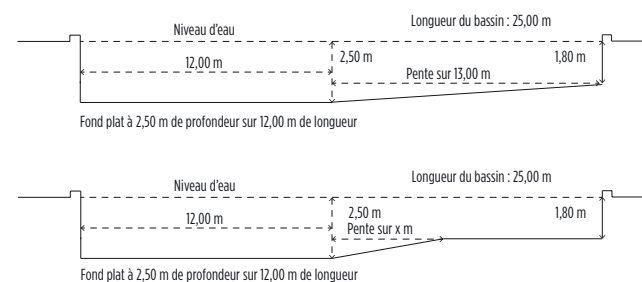


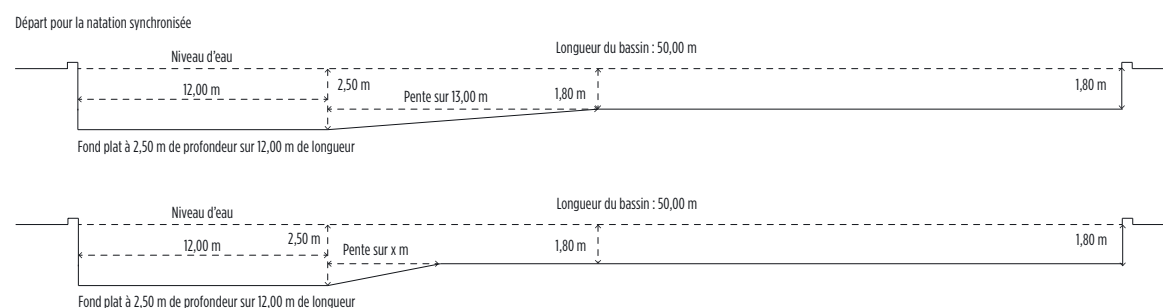
RÈGLES FÉDÉRALES & PRÉCONISATIONS POUR LA NATATION ARTISTIQUE

| CHAMP D'ÉVOLUTION | Départemental - Référence C | Interrégional/Régional - Référence M | National - Référence GE |
|---|--|---|--|
| DIMENSIONS DU BASSIN | | | |
| Règle(s) spécifique(s) | Le bassin doit comporter une surface minimum de 12,00 x 12,00 m avec une profondeur de 2,50 m minimum. Les côtés de cette surface peuvent être inclinés pour rattraper la profondeur générale jusqu'à 1,20 m du mur. Sur le reste du bassin et au minimum sur 25 m, la profondeur doit être au moins de 1,80 m. | Il est recommandé que la zone profonde de 2,50 m s'étende sur toute la largeur du bassin. La profondeur minimale recommandée sur le reste du bassin est de 2,00 m. | Le bassin doit comporter une surface minimum de 12,00 x 12,00 m avec une profondeur de 3,00 m minimum. Les côtés de cette surface peuvent être inclinés pour rattraper la profondeur générale jusqu'à 1,20 m du mur. Sur le reste du bassin et au minimum sur 25 m, la profondeur doit être au moins de 2,50 m. |
| Recommandation(s) spécifique(s) | Il est recommandé que la zone profonde de 2,50 m s'étende sur toute la largeur du bassin. | Il est recommandé que la zone profonde de 2,50 m s'étende sur toute la largeur du bassin. La profondeur minimale recommandée sur le reste du bassin est de 2,00 m. | Il est recommandé que le bassin comporte une surface minimum de 30,00 x 20,00 m avec une profondeur de 3,00 m minimum. |
| LONGUEUR DE LA PENTE SITUÉE ENTRE LES DEUX NIVEAUX DE PROFONDEUR | | | |
| Règle(s) spécifique(s) | | | La longueur de la pente située entre les deux niveaux de profondeur (3,00 m et 2,50 m) ne peut être inférieure à 8 m. |
| MARQUAGE | | | |
| Règle(s) commune(s) | S'il n'y a pas de marquage conforme à la Natation Course, le sol doit être marqué avec des lignes de couleurs contrastées dans une direction suivant la longueur de la piscine. | | |
| CONDITIONS DE PRATIQUE¹ | | | |
| VISIBILITÉ / ÉCLAIRAGE | | | |
| Règle(s) commune(s) | L'eau doit être suffisamment claire pour que l'on puisse voir le fond de la piscine. | | |
| Recommandation(s) spécifique(s) | Il est recommandé de pouvoir atteindre une intensité lumineuse au-dessus du bassin de 600 lux (norme NF EN 12193 Classe 2) | | Il est recommandé de pouvoir atteindre une intensité lumineuse de 1500 lux, au moins pendant les compétitions retransmises par la télévision. |
| TEMPÉRATURE | | | |
| Règle(s) commune(s) | La température de l'eau doit être de 25°C à 28°C pendant les compétitions. | | |

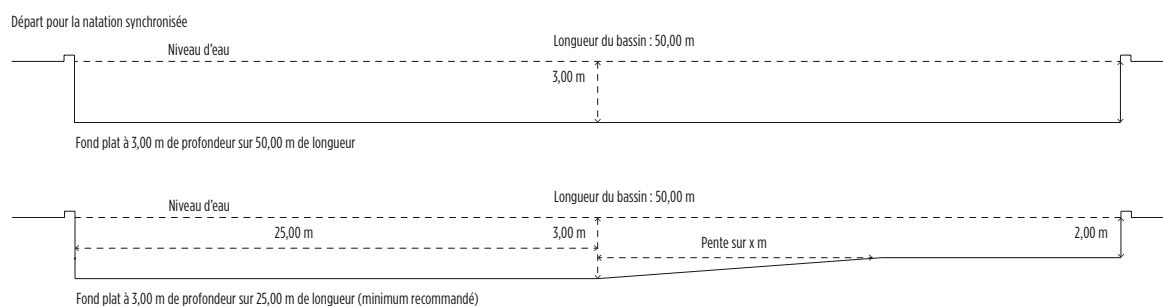
1. Conditions demandées uniquement pendant les compétitions.



Coupe schématique d'un bassin de types C
Profondeurs conformes à la pratique de la Natation Artistique (Schéma FFN)



Coupe schématique d'un bassin de types M
Profondeurs conformes à la pratique de la Natation Artistique (Schéma FFN)



Coupe schématique d'un bassin de type GE
Profondeurs conformes à la pratique de la Natation Artistique (Schéma FFN)

